



Rencontre DSDEN/OS du 31/05/2022 :

Point sur l'accueil des élèves ukrainiens scolarisés dans le 04

Présent·es : Le secrétaire général M. Adroguer, l'IEN Adjoint au DASEN M. Marin, 2 représentants du SGEN CFDT, 1 représentante de SUD éducation, 2 représentant·es de la FSU (SNES et SNUipp)
Un power-point sert de support à l'information des Organisations Syndicales.

Dès le 04/03 : rappel du droit commun, obligation scolaire pour tous les enfants sur le territoire national.

Les familles ukrainiennes ont un statut particulier (ce sont des déplacés) avec une protection temporaire pour 6 mois, renouvelable. Il y a une cellule nationale du suivi des élèves ukrainiens.

M. Marin précise que le dispositif a été construit dans l'urgence et qu'il va sûrement évoluer (car leur statut risque d'évoluer).

Des supports pédagogiques ont été mis en ligne sur EDUSCOL afin d'aider les équipes éducatives.

Principe rappelé : inclusion dans les classes ordinaires même s'il peut y avoir temporairement des aménagements particuliers. Le SG nous informe que certains élèves poursuivent un enseignement en direct de l'Ukraine, via internet.

Pour beaucoup de familles, ils vont à l'école française essentiellement pour apprendre le Français. Souvent, surtout en maternelle et élémentaire, ils sont scolarisés par demi-journée, l'autre demi-journée, ils sont en classe virtuelle dispensée par des enseignants ukrainiens.

Dès le 15/03 : il a été demandé aux élus de transmettre au DASEN, les noms des mineurs en âge d'être scolarisés dans leur commune.

Très rapidement, la DSDEN a cherché à constituer un vivier d'enseignants FLE/FLS ou ceux qui voulaient se former « dans l'urgence » pour donner un coup de main dans l'accueil. De leur enquête il ressort :

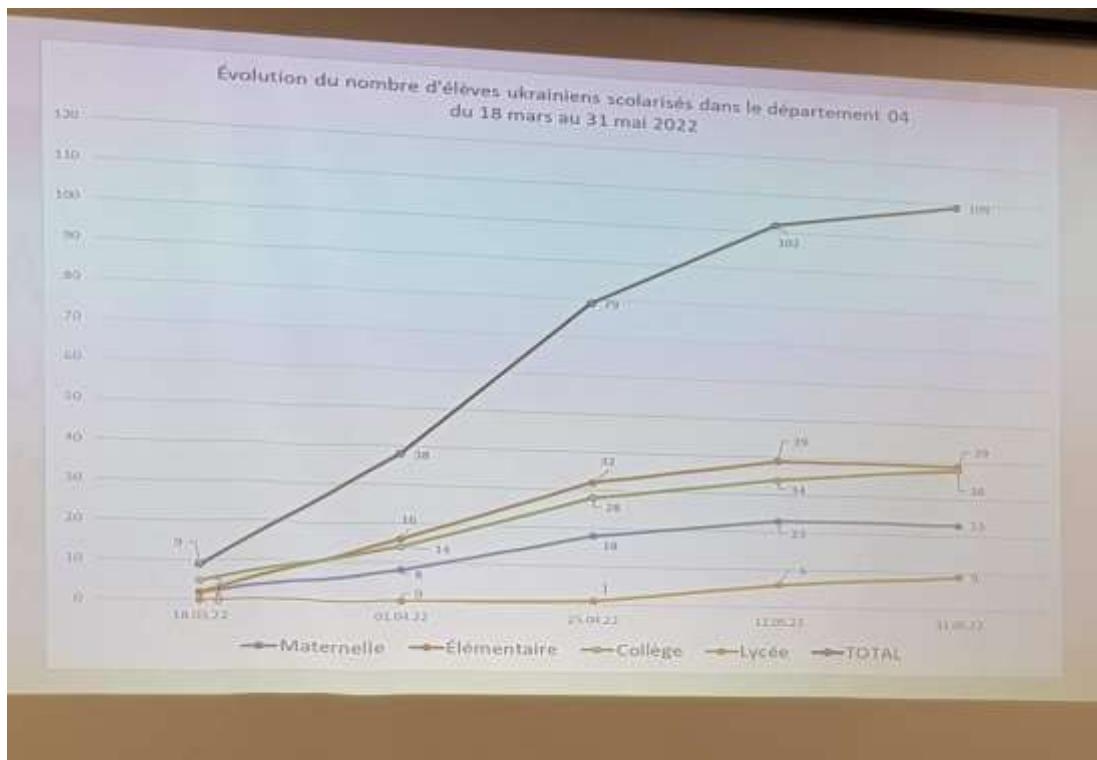
- 15 ou 16 enseignants 1er et 2 degré formés en FLE / FLS
- 12 professeurs certifiés en lettres modernes volontaires
- Une trentaine de volontaires dans le 2d degré sans formation (ce n'est pas précis car c'est le CASNAV qui s'en est chargé).

Le site de la DSDEN s'est enrichi d'un onglet en Ukrainien.

A ce jour, il y a 109 élèves ukrainiens scolarisés :

39 en élémentaire, 23 en maternelle, 38 en collège, 9 en lycée.

Il y a un tassement des arrivées ces 2 dernières semaines de mai.



Dans le 1^{er} degré, 2 demi-postes d'enseignants ont été dégagés pour venir en aide à la scolarisation de ces enfants :

- Une collègue déjà investie dans l'accueil des primo-arrivants (personnel de circonscription)
- Un collègue de retour après des raisons médicales : il suit les élèves à la demande des IEN et/ou des directrices, directeurs. Il a suivi 40 demi-journées d'enfants (certains, il les a vus 3 fois)
- Seulement 120 HSE ont été donnés à la demande dans tous les établissements du second degré. Il n'y a plus de tests pratiqués à l'arrivée des enfants. Une maman qui était enseignante en Ukraine a été sollicitée si besoin.

Le SG et M. Marin rappellent à plusieurs reprise que le principe qu'il faut être à tout prix dans la souplesse.

Quand il y a des demandes, les collègues itinérants se déplacent sur les écoles.

Il n'y a pas, pour l'instant, de visibilité sur une reconduction en septembre.

Il y a des mouvements de va et vient des familles. Souvent, les familles ne veulent pas les scolariser : ils font appel au CNED réglementé. Ils ont un statut différent de ce qu'on connaît pour les autres étrangers.

Ils sont essentiellement scolarisés à :

Digne (15), Manosque (23), Castellane (17), Les Mées (2), Malijai (2), Valensole (2), Mézel (1), Moustiers (2), pas mal sur le secteur de Sisteron ... et d'autres villages .

NB : le nombre de ces élèves ne rentre pas dans la carte scolaire !

Puis vient un temps d'échange :

Toutes les OS présentes rappellent que cette situation particulière des élèves Ukrainiens doit se généraliser à l'accueil de tous les élèves primo arrivants. Ce n'est pas le statut juridique de l'élève qui importe mais TOUS doivent avoir accès à l'école de la république selon le code de l'éducation.

La FSU fait remarquer que les collègues, aussi bien dans le primaire que dans le secondaire, sont souvent démunis face à l'arrivée de ces élèves et ne disposent pas des outils nécessaires pour les accueillir.

La FSU demande à ce que soient communiqués à tous les établissements, de façon claire, les différents outils à disposition pour les enseignants mais aussi les aides auxquelles les familles peuvent prétendre. Adroguer nous dit qu'il va contacter les mairies afin qu'elles puissent en informer les familles pour les aides pour la cantine, la garderie.

La FSU demande aussi qu'une communication envers les principaux soit faite afin qu'une information identique sur le territoire du 04 soit donnée, indiquant les ressources pour les familles mais aussi rappelant les ressources et liens vers les sites institutionnels ou pédagogiques pour les enseignant·es.

Pour le 1^{er} degré, il est demandé aux IEN de prendre des nouvelles, sans attendre que ce soient les enseignants qui contactent l'IEN.

Il y a beaucoup d'arrivées dans les secteurs de Château Arnoux- St Auban et Sisteron, il y a des besoins +++, même au-delà des élèves ukrainiens : il faudrait donc créer une 3^{ème} UPE2A dans le département dans le bassin de Château-Arnoux Sisteron et compléter tant que possible les structures déjà existantes notamment sur Digne où il resterait des places.

Quelques réponses à nos questions

- Pour les orientations 6^{ème} et 2de, « les élèves seront suivis, bien sûr » afin de poursuivre les besoins en FLE.
- Une formation/information (1^{er} et 2d degré) dispensée par le CASNAV est prévue pour les enseignants. Mais aussi en mobilisant les enseignants UPE2A et FLE qui veulent s'impliquer.

L'IA adjoint précise que ce sera une formation hors temps scolaire, non obligatoire.

- Les 18h postes allouées sur Borrely à Digne en FLE ne sont toujours pas pourvues et provisoires : ils espèrent recruter d'ici la fin de l'année (sic)... tout en précisant qu'ils ne savent pas si ça sera reconduit à la rentrée de septembre ! (re sic)
- Quant à la suite, par rapport à leur statut, une fois les 6 mois passés, l'IA adjoint nous répond qu' « ils seront demandeurs d'asile »
- Nous demandons qu'une IMP soit attribuée dans chaque établissement afin qu'il y ait un coordonnateur pour faciliter les échanges entre les familles, l'administration et les enseignants dès l'arrivée de ses élèves

